

REGLEMENT

1. Organisation

La Communauté de communes Saulieu-Morvan / l'Office de Tourisme Saulieu-Morvan (ci-après « l'Organisateur ») organise un jeu-concours photo gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Venez vous paumer dans le Morvan » (ci-après « le Concours »).

Le Concours se déroule exclusivement sur la page Facebook de l'Office de Tourisme Saulieu-Morvan, du 19 mai 2026 au 16 juin inclus.

2. Thème du concours

Le thème du Concours est :

« Venez vous paumer dans le Morvan – vos lieux préférés dans la Communauté de Communes Saulieu-Morvan ».

Les participants sont invités à se faire photographier, devant un lieu emblématique ou un lieu qu'ils apprécient particulièrement sur le territoire de la communauté de communes Saulieu-Morvan (paysages, patrimoine, lieux de loisirs, points de vue, etc.).

3. Conditions de participation

- Le Concours est ouvert à toute personne physique.
 - Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité et avec l'autorisation écrite de leurs représentants légaux.
 - La participation est limitée à 3 photos par personne, toutes différentes.
 - La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
 - Ne peuvent pas participer : les membres du personnel de l'Organisateur, les élus de la Communauté de communes et les membres de leur famille.
-

4. Modalités de participation

Pour participer, l'internaute doit :

1. Disposer d'une adresse e-mail.
2. Envoyer sa ou ses photos à l'adresse e-mail ot@saulieu-morvan.fr .
3. Indiquer obligatoirement :
 - le nom et prénom du participant
 - le lieu approximatif de la prise de vue (ex : Lac de... / centre-ville de Saulieu / nom du village...)

Les photos doivent respecter les contraintes suivantes :

- Être en format numérique (JPEG/PNG).
- Être personnelles : le participant doit être l'auteur de la photo ou disposer des droits nécessaires.
- Ne pas comporter de contenus illicites ou contraires aux bonnes mœurs (violence, propos haineux, atteinte à la vie privée, etc.).
- Ne pas mettre en avant de marques ou logos de manière dominante.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute photo ne respectant pas ces critères, sans obligation de justification.

5. Sélection des photos – (votes du jury)

À l'issue de la période de participation :

- Les photos jugées conformes au règlement feront l'objet d'une sélection par un jury, constitué des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.
- Cinq photos seront retenues pour être les futurs visuels de la campagne de communication
- La période de sélection se déroulera à partir du 18 juin.

Les critères de présélection pour les gagnants seront :

- Photos les plus représentatives des atouts touristiques de la communauté de communes Saulieu-Morvan.

Le nombre de photos gagnantes retenues pour la seconde phase (prise de vue pro) est de 5.

- Les photos jugées conformes au règlement seront mises en avant sur la page Facebook de l'Office de Tourisme Saulieu-Morvan dans un album dédié le 22 juin 2026.
- Les internautes seront invités à voter pour leurs photos préférées via la mention « J'aime » (aucun autre emoji de réaction ne sera pris en compte)
- La période de vote se déroulera du 22/06 au 28/06 inclus.
- A l'issue de celle-ci, la « photo du public » sera révélée le 1^{er} juillet 2026.

6. Lots

Les personnes dont les photos seront sélectionnées pour la seconde phase gagneront :

1. Un bon d'achat d'une valeur de 150€ à dépenser chez les commerçants de l'UCA
 2. Un bon d'achat d'une valeur de 100€ à dépenser chez les commerçants de l'UCA
 3. Un bon d'achat d'une valeur de 75€ à dépenser chez les commerçants de l'UCA
 4. Un bon d'achat d'une valeur de 50€ à dépenser chez les commerçants de l'UCA
 5. Un bon d'achat d'une valeur de 25€ à dépenser chez les commerçants de l'UCA
- Prix du vote du public : Deux entrées au SPA Bernard Loiseau, d'une valeur de 130€

La nature exacte, le nombre de lots et leur valeur commerciale indicative seront précisés dans la publication Facebook et/ou sur le site internet de l'Organisateur.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces. Ils seront remis aux gagnants après la seconde phase, à l'issue du shooting photo.

7. Seconde phase : prises de vue professionnelles

Les gagnants s'engagent à :

- Se rendre disponibles aux dates proposées par l'Organisateur pour la séance photo professionnelle (dans la limite de 3 propositions de date).
- Accepter que leur image soit utilisée dans le cadre de la campagne de communication « Venez vous paumer dans le Morvan », sur tous les supports de communication de l'Organisateur (print, web, réseaux sociaux, etc.), sans limitation de durée.
- Signer une autorisation de droit à l'image et de cession de droits d'utilisation de la photo, sans contrepartie financière autre que le lot gagné.

En cas d'indisponibilité ou de refus d'autorisation d'image, l'Organisateur se réserve la possibilité de sélectionner un autre participant.

8. Droits d'auteur et droit à l'image

En participant, chaque participant :

- Garantit être l'auteur de la photo transmise ou disposer de tous les droits nécessaires pour la proposer au Concours.
- Garantit que toutes les personnes reconnaissables sur la photo ont donné leur accord pour la diffusion dans le cadre du Concours.
- Cède à titre gratuit à l'Organisateur, sans limitation de durée et pour la communauté de communes Saulieu-Morvan le droit de reproduire, représenter, diffuser, adapter, recadrer et utiliser sa photo dans le cadre :
 - de la communication autour du Concours,
 - de la promotion touristique du territoire Saulieu-Morvan (site web, réseaux sociaux, brochures, affiches, etc.).

Les participants restent pleinement titulaires des droits d'auteur sur leurs œuvres, en dehors des droits cédés ci-dessus.

9. Responsabilités

- L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, de la plateforme Facebook ou de tout incident indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du Concours.
 - Facebook ne gère, ne parraine ni n'administre le Concours ; la plateforme est dégagée de toute responsabilité.
 - L'Organisateur pourra annuler, reporter, prolonger ou écourter le Concours en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée.
-

10. Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du Concours (nom, prénom, coordonnées, etc.) sont destinées uniquement à la gestion du Concours et à la remise des lots.

- Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant ses données personnelles, en s'adressant à : ot@saulieu-morvan.fr
 - Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Concours, puis archivées ou supprimées conformément aux obligations légales.
-

11. Acceptation du règlement

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement complet est consultable gratuitement :

- sur le site internet de l'Office de Tourisme Saulieu-Morvan,
- et/ou sur simple demande adressée à : ot@saulieu-morvan.fr